



Echiquier Global Flexible (A) est un compartiment recherchant à délivrer une performance nette de frais de gestion égale à €STER Capitalisé +5.5% sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés de taux, d'actions, de crédit et de devises. L'OPCVM met en œuvre une gestion active et discrétionnaire.



10 M€
Actif net



104,45 €
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

5 ans



Gérants

Clément Inbona, Alexis Bienvenu

Caractéristiques

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Type | Sicav (compartiment) |
| Sicav | Club Solutions |
| Création de la Sicav | 04/01/2019 |
| Durée de vie | Indéterminée |
| Création du compartiment | 19/09/2022 |
| Code ISIN | FR001400BE31 |
| Code Bloomberg | ECGLFLA FP |
| Devise de cotation | EUR |
| Affectation des résultats | Capitalisation |
| Classification SFDR | Article 8 |
| Objectif de gestion | €STER capitalisé+5,5% |

Conditions financières

| | |
|---|--|
| Frais d'entrée | 3% max. non acquis au compartiment |
| Frais de sortie | Néant |
| Frais de gestion | 1,60% TTC max. |
| Commission de surperformance | Non |
| Taxe sur les Opérations de Bourse | Pas de TOB à l'entrée / 1,32% à la sortie pour les actions de capitalisation max. 4 000€ par opération |
| Précompte mobilier | Non (détail en dernière page) |
| Swing pricing | Non |
| Frais au 30/12/2022 | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 3,01% |
| Coûts de transaction | 0,10% |
| Frais de surperformance | Non |

Informations opérationnelles

| | |
|--------------|------------------|
| Valorisation | Quotidienne |
| Cut-off | Midi |
| Règlement | J+3 |
| Valorisateur | Société Générale |
| Dépositaire | BNP Paribas SA |

Indicateur de risque

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 5 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Evolution du compartiment et de son objectif de gestion depuis la création (base 100)

Cette part a été créée en 2022.
La performance calculée pour une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée

Performances annualisées (%)

Cette part a été créée en 2022.
La performance calculée pour une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée

Performances annualisées (%)

Cette part a été créée en 2022.
La performance calculée pour une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée

Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg

Autres indicateurs de risque

(pas hebdomadaire)

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans | Depuis création |
|--------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------------|
| Volatilité du compartiment | - | - | - | - | - |
| Volatilité de l'objectif | - | - | - | - | - |
| Ratio de Sharpe | - | - | - | - | - |
| Beta | - | - | - | - | - |
| Corrélation | - | - | - | - | - |
| Ratio d'information | - | - | - | - | - |
| Tracking error | - | - | - | - | - |
| Max. drawdown du compartiment | - | - | - | - | - |
| Max. drawdown de l'objectif | - | - | - | - | - |
| Recouvrement (en jours ouvrés) | - | - | - | - | - |

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC (Organismes de placements collectifs), peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Garantie : le capital investi initialement n'est pas garanti. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

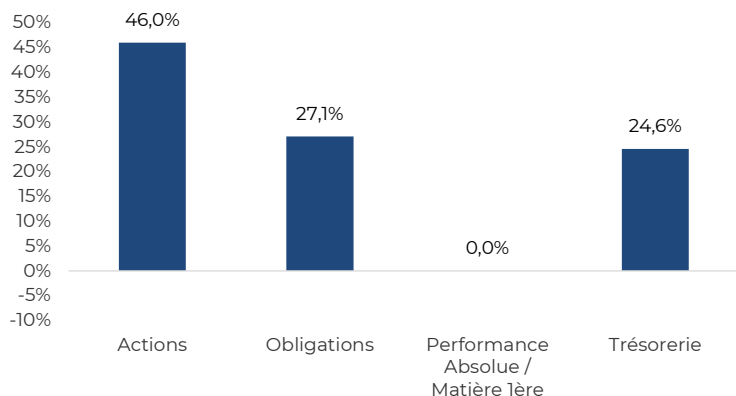
Composition du portefeuille et score maturité ISR

(en % de l'actif net)

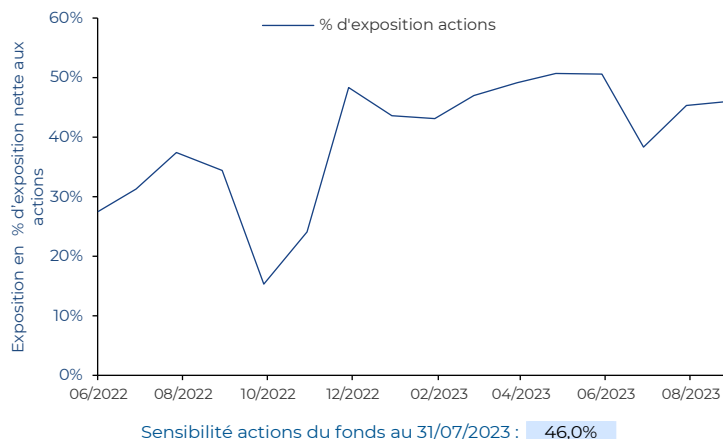
| ISIN | Fonds | Poids (en %) | Score Maturité sur 100 | Score Approche ESG sur 45 | Score Engagement sur 15 | Score Transparence sur 15 | Score Société de gestion sur 25 |
|---------------------|---|--------------|------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| FR0007009808 | BNP PARIBAS MOIS ISR - IC | 18% | 56 | 23 | | 8 | 18 |
| LU1644441476 | CANDRIAM SUSTAINABLE BONDS GLOBAL HY I ACC EUR | 13% | 69 | 29 | | 11 | 19 |
| FR0011829050 | ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE I | 14% | 71 | 28 | | 9 | 25 |
| FR0011188275 | ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE I | 5% | 72 | 30 | 7 | 10 | 25 |
| FR0014001ML4 | ECHIQUIER VALUE EURO I | 6% | 63 | 23 | 9 | 6 | 25 |
| FR0011188267 | ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I | 7% | 63 | 23 | 9 | 6 | 25 |
| FR0013423357 | ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS K | 6% | 63 | 20 | 10 | 8 | 25 |
| FR0011034560 | EDR SICAV FINANCIAL BONDS N | 4% | 50 | 20 | | 1 | 24 |
| IE00BQT3WG13 | ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF USD | 5% | 22 | 2 | 5 | 5 | 10 |
| IE00BX7RR706 | UBS ETF Factor MSCI USA Prime Value UCITS ETF (EUR) A-dis | 4% | 22 | 0 | 5 | 2 | 15 |
| IE00BX7RRJ27 | UBS ETF Factor MSCI USA Quality UCITS ETF (EUR) A-dis | 15% | 22 | 0 | 5 | 2 | 15 |
| FR0007009808 | BNP PARIBAS MOIS ISR - IC | 18% | 56 | 23 | | 8 | 18 |
| PORTEFEUILLE | | 97% | 53/100 | | | | |

Exposition par type d'actif

(en % d'exposition nette)

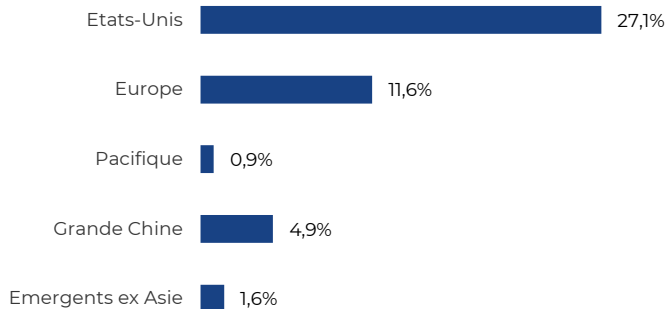


Evolution mensuelle de exposition nette aux actions



Répartition de l'allocation actions

(en % de l'actif net)



Certains OPC ne sont pas offerts publiquement en Belgique. Veuillez consulter votre conseiller pour plus d'informations.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration et n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Le portefeuille du fonds est susceptible de modification à tout moment. Par ailleurs les répartitions ne constituent pas des contraintes prospectus.

Glossaire

Lexique des indicateurs de risque

| | |
|---------------------------------------|--|
| Volatilité | Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds. |
| Ratio de Sharpe | Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ». |
| Bêta | Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice. |
| Ratio d'information | Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence. |
| Tracking error | Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence. |
| Max. drawdown | Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille. |
| Recouvrement (en jours ouvrés) | Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »). |
| Sensibilité | Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%). |

Lexique de l'analyse financière

| | |
|-------------------------------------|---|
| VE/CA | Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires). |
| PER | Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net. |
| Consommation discrétionnaire | Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels. |
| Consommation de base | Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels. |
| Services de communication | Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données. |
| Pays émergents | On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants. |
| Matières premières | Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie. |

Lexique de l'analyse crédit

| | |
|--|--|
| Obligation « investment grade » | Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+. |
| Obligation « high yield » | Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-. |
| Duration | Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand. |
| Yield to worst | Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement. |
| Rendement (tous call exercés) | Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale. |

Lexique de l'analyse extra-financière

| | |
|---------------------------------------|--|
| Taux de sélectivité | Taux de sélectivité : pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG. |
| Univers de départ | Univers d'investissement (« univers investissable ») répondant aux contraintes du prospectus. |
| Score de controverse | Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance. |
| Ratio impact carbone (CIR) | Ratio émissions économisées sur émissions induites calculé par Carbon4 Finance qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprises (en tonnes équivalent CO ₂), dit CIR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit. |
| Ratio intensité carbone (WACI) | Intensité carbone est la moyenne pondérée de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. La formule de calcul est donnée au niveau de l'encart méthodologie ESG. |

Pour plus d'information

La SICAV a été créé le 4 janvier 2019 pour une durée indéterminée. Le compartiment a été lancé le 19 septembre 2022.

Ce document, à caractère commercial est avant tout d'un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :

<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :

<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.